

Autorité  
de la concurrence



Référence à rappeler : **22-194 / 23-DCC-32**

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de Vacanceselect par le groupe ECG, et à la suite de la décision n° 23-DCC-32 du 14 février 2023, l'Autorité de la concurrence a agréé le 14 novembre 2023 la société Venue Holidays en tant qu'exploitant de 27 emplacements au sein du camping La Croix du Vieux Pont situé à Berny-Rivière (02) – contrat du 20 novembre 2023.

Le contrat a été conclu conformément à la lettre d'engagements de la société Vacanceselect, annexée à la décision de l'Autorité de la concurrence n° 23-DCC-32 du 14 février 2023.